

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 008-960/15/CC

■ Participation de Marseille Provence Métropole au capital d'une société anonyme d'habitations à loyer modéré "Immobilière Méditerranée" : souscription au capital et acquisition d'action

DHCS 15/12858/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine a profondément modifié les règles de gouvernance des Sociétés Anonymes d'Habitations à Loyer Modéré (SA HLM).

Elle a autorisé notamment les EPCI à contribuer à l'actionnariat des SA d'HLM en leur permettant d'acquérir une action au prix symbolique de 0,10 euros.

Les EPCI peuvent donc être associés à la gouvernance des SA d'HLM sans avoir à y contribuer financièrement. Les échanges avec celles-ci gagnent en transparence et contribuent à consolider un partenariat appuyé sur un fort ancrage territorial et destiné à améliorer la production et l'entretien du logement social.

Chaque SA d'HLM doit avoir comme associées parties prenantes de son conseil d'administration quatre catégories d'actionnaires :

➤ un actionnaire de référence (ou un groupe d'au plus trois actionnaires liés par un pacte). Il détient la majorité du capital de la société et dispose de la majorité des droits de vote. Il est ainsi clairement chargé du pilotage de l'organisme et compose la première catégorie d'actionnaires.

➤ des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire desquels est implanté le patrimoine de la société. Ils détiennent chacun une action acquise à un prix symbolique. Ils disposent d'au moins 10% des droits de vote et d'un total de trois sièges au conseil d'administration. C'est la deuxième catégorie d'actionnaires.

➤ les représentants des locataires élus détiennent eux aussi une action acquise à un prix symbolique. Ils disposent d'au moins 10% des droits de vote et d'un total de trois sièges. C'est la troisième catégorie d'actionnaires.

Ensemble, les catégories 2 et 3 disposent de 33% des voix plus une.

➤ les autres personnes morales et les personnes physiques font partie de la quatrième catégorie d'actionnaires. Elles se voient attribuer les droits de vote résiduels.

Conformément à la loi, et dans la mesure où la société « Immobilière Méditerranée » détient du patrimoine sur le territoire de la Communauté Urbaine et souhaite s'y développer, elle a sollicité Marseille Provence Métropole pour acquérir une action et détenir un siège au sein de son Conseil d'Administration.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, et notamment ses articles 48 à 51 ;
- Le décret n°2004-641 du 1^{er} juillet 2004 relatif aux sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré ;
- La circulaire n°2003-56 du 22 septembre 2003 relative à l'évolution de la gouvernance des SA d'HLM ;
- Le courrier de la société anonyme d'HLM « Immobilière Méditerranée » du 23 octobre 2014.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le patrimoine de cette SA d'HLM sur le territoire de Marseille Provence Métropole,
- Le partenariat existant et la volonté de le développer,
- L'intérêt qu'il y a à participer à son Conseil d'Administration ou Conseil de surveillance, pour contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'habitat de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le principe de la participation de la Communauté urbaine au capital de la société « Immobilière Méditerranée ».

Article 2 :

Est approuvée l'acquisition d'une action au prix symbolique de 0.10 euro auprès de cette Société Anonyme d'HLM.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté urbaine – chapitre 6 – Nature 6718 – Fonction 70 – Sous-politique E 110.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
Habitat – Logement - Politique de la Ville
Cohésion urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
HPV 008-960/15/CC

Guy TEISSIER

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015